



Paris, le 7 février 2022

Explosion du prix des carburants : Notre employeur est par « essence » pas généreux

Le barème kilométrique de ceux qui se déclarent aux frais réels va être revalorisé de 10% pour l'imposition des revenus de l'année 2021, annonce le ministère de l'économie. Dans son communiqué, il précise :

« Cette revalorisation exceptionnelle permettra de tenir compte de la forte augmentation des prix supportée, en 2021, par les salariés qui utilisent leur véhicule pour exercer leur activité professionnelle. Le barème kilométrique ainsi revalorisé servira également de référence pour la fixation du montant des indemnités forfaitaires kilométriques versées par les employeurs à leurs salariés qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels. »

Alors que l'Etat reconnaît cette attaque contre notre pouvoir d'achat que représente la hausse considérable du prix des carburants. Alors que nombre de collègues ne peuvent se passer de leurs véhicules pour se déplacer. **Force Ouvrière** revendique légitimement, dans le cadre de la NAO (négociation annuelle obligatoire), une prise en compte des fortes augmentations des prix des carburants, et du coût de la vie en général.

La proposition lilliputienne de 1% d'augmentation des salaires n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Lors de la séance NAO du 9 février 2022, **Force Ouvrière** attend des propositions de la DG pour revaloriser de manière significative nos salaires et traitements.

**FO exige une augmentation générale des salaires,
par essence généreuse**

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

